

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01083 Numéro SIREN : 853 186 047 Nom ou dénomination : AAAOC

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008474

SAS AAAOC

50 Chemin de l'Industrie

26750 MONTMIRAL

COMPTES ANNUELS


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Gonnin', is written over a horizontal line that extends to the left and right.

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

6 RUE DE GILLIERE

BATIMENT EPICENTRE

26100 ROMANS SUR ISERE

04.75.45.56.97

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAAOC</u>					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>50 Chemin de l'Industrie</u>					<u>26750 MONTMIRAL</u>	
Numéro SIRET * <u>8 5 3 1 8 6 0 4 7 0 0 0 1 7</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
			Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	2 382	030	1 441	940
	Immobilisations financières * (1)	040	210	042		210
Total I (5)		044	2 592	048	1 441	835
ACTIF CIRCULANT	Stocks					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	600	052		600
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	1 050	070		1 050
	Autres * (3)	072	42	074		42
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 614	086		2 614
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	4 306	098		4 306
	Total général (I+II)	110	6 898	112	1 441	5 456
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100	100	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134		2 546	3 428	
	Résultat de l'exercice	136		52	(882)	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		3 698	3 646	
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		774	1 000	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	444	984	1 864	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		1 758	2 864	
Total général (I + II + III)				180	5 456	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	850
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
10130000 Capital appele verse	1 000.00	1 000.00		
RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
10611000 Réserve légale proprement dite	100.00	100.00		
REPORT A NOUVEAU	2 546.00	3 427.65	881.65	25.72
11000000 Report à nouveau (solde crédit	2 546.00	3 427.65	881.65	25.72
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	52.02	881.65	933.67	105.90
Total I	3 698.02	3 646.00	52.02	1.43
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	444.42	703.98	259.56	36.87
45517000 Associes cpte courants	444.42	703.98	259.56	36.87
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	774.21	999.66	225.45	22.55
40100000 Fournisseurs	774.21	999.66	225.45	22.55
DETTES FISCALES ET SOCIALES	539.79	1 159.92	620.13	53.46
44551000 Tva à décaisser	304.00	654.00	350.00	53.52
44566000 Tva deduct.s/achats f.g	3.54		3.54	
44571100 Tva collectee 5.5 %	57.25		57.25	
44580000 Tva à régulariser	175.00	505.92	330.92	65.41
Total IV	1 758.42	2 863.56	1 105.14	38.59
TOTAL GENERAL	5 456.44	6 509.56	1 053.12	16.18

SAS AAAOC

50 Chemin de l'Industrie

26750 MONTMIRAL

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

6 RUE DE GILLIERE

BATIMENT EPICENTRE

26100 ROMANS SUR ISERE

04.75.45.56.97

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AAAOC		50 Chemin de l'Industrie	
SIRET	8 5 3 1 8 6 0 4 7 0 0 0 1 7	26750 MONTMIRAL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités techniques spécialisées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A	☐	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. La non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET JP GONNIN EXPERTISE 6 RUE DE GILLIERE BATIMENT EPICENTRE 26100 ROMANS SUR ISERE Tél: 04.75.45.56.97		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 02/05/2023
			Lieu: MONTMIRAL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
			Signature: LENGART DENIS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2023

I				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a),						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAS AAAOC

50 Chemin de l'Industrie

26750 MONTMIRAL

DOSSIER DE GESTION

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

6 RUE DE GILLIERE

BATIMENT EPICENTRE

26100 ROMANS SUR ISERE

04.75.45.56.97

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 3 1 8 6 0 4 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAAOC

ADRESSE (voie) 50 Chemin de l'Industrie

CODE POSTAL 26750

VILLE MONTMIRAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LENGART Prénom(s) Denis

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 050452 N° Département 51 Commune Sezanne Pays FR

Adresse : N° 50 Voie Chemin de l'Industrie

Code postal 26750 Commune MONTMIRAL Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Désignation de l'entreprise : SAS AAAOC		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * align="center">023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS AAAOC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

II		DÉFICITS REPORTABLES		Déficits imputés	983	52	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 370 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	104	Déficits reportables	984	52
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	52

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 979
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 280
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AAAOC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 741	472	640	474		476	2 382	
Immobilisations financières		480		482	210	484		486	210	
TOTAL		490	1 741	492	850	494		496	2 592	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	906	562	535	564		566	1 441
TOTAL		570	906	572	535	574		576	1 441

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AAAOC
Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
50 chemin de l'industrie - 26750 MONTMIRAL

853 186047 RCS ROMANS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le soussigné Denis LENGART, associé unique et président de la société AAAOC, a établi en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le présent rapport sur la situation de l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes qui sont présentés sont ceux de l'année 2022 exercice sur 12 mois.

Sont repris ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous :

BILAN DUREE	31/12/2022 12 MOIS
BILAN ACTIF NET	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	940
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4306
TOTAL ACTIF	5456
BILAN PASSIF	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3698
Total DETTES	1758
TOTAL PASSIF	5456

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 12 985 €

Le total des charges d'exploitation ressort à 12 542 €, après dotation aux provisions et amortissement pour 535,00 €.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 443 €

En l'absence d'autres produits et charges, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 52 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

- Compte courant d'associé : 444 € conclu entre l'associé unique et le Président, au cours de cet exercice.
- Prise en charge des frais kilométriques : 1 322 € conclu entre l'associé unique et le Président, au cours de cet exercice,

REMUNERATION DU PRESIDENT ASSOCIE UNIQUE :

Au titre de mandataire social, de la SASU AAAOC, le président et associé unique M. Denis LENGART ne perçoit aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL PAR LES SALARIES

Sans objet.

PRISE DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice net comptable de 52 € nous proposons d'affecter cette somme comme suit :

Au poste « report à Nouveau » créiteur : 52 €



*certifié conforme à
l'original A. Lengart*

AAAOC

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
50 chemin de l'industrie - 26750 MONTMIRAL

RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 853 186 047

DECISION ANNUELLE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE

Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'an 2023 le 10 juin, MONTMIRAL M. Denis LENGART associé unique et président de la société AAAOC société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 853 186047 et dont le siège social est situé 50 CHEMIN DE L'INDUSTRIE- 26750 MONTMIRAL

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022

A pris les décisions ci-après relatives a :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- L'affectation du résultat

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 /12/2022 et se soldant par un Bénéfice de 52,00 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

L'associé unique donne quitus au président de sa gestion pour l'exercice 2022.

Pour rappel il n'a pas été conclu de conventions réglementées entre l'associé unique et le Président, au cours de cet exercice, ni pour les exercices antérieurs.

Deuxième décision :

Pour rappel N° 1 : il n'a pas été conclu de conventions réglementées entre l'associé unique et le Président, au cours de cet exercice, ni pour les exercices antérieurs.

Pour rappel N° 2 : Au titre de mandataire social, de la SASU AAAOC, le président et associé unique M. Denis LENGART ne perçoit aucune rémunération.

L'associé unique constatant que le bénéfice de l'exercice s'élevant à : 52, 00 euros, ne permet pas de distribuer de bénéfice et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au « compte report à nouveau » créditeur.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

2019 : 1 855,00 euros.

2020 : 1 672,00 euros

2021 : 0,00 euros

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique (*signature*)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'd. leysant', is written over a horizontal line.